

« Cris de détresse de la population du quartier Manomapia exposée au gaz toxique de la nouvelle usine 30 K de TFM, AFREWATCH condamne cette léthargie de l'Etat congolais et de l'entreprise et exige que des solutions durables soient trouvées de toute urgence »

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles (AFREWATCH), une organisation non gouvernementale de promotion et de protection des droits humains œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, condamne la léthargie de la société TFM et de l'Etat congolais face aux plaintes des habitants du quartier Manomapia portant sur les effets néfastes sur la santé dus à la nouvelle usine, 30 K, de TFM. AFREWATCH exige que des solutions idoines et durables soient trouvées de toute urgence afin de sauver des milliers des vies humaines.

D'après les résultats d'enquête préliminaire, c'est depuis novembre 2023, soit quelques mois seulement après la mise en service de la nouvelle usine de la société Tenke Fungurume Mining (TFM), dont China Molybdenum Co (CMOC) est actionnaire majoritaire, que les habitants du quartier Manomapia, dans la commune de Fungurume, province du Lualaba en République Démocratique du Congo, se plaignent de plusieurs et sérieux problèmes de santé qui seraient liés à la présence dans l'environnement local d'un gaz toxique provenant des activités de cette entité industrielle (nouvelle usine 30 K), dont les symptômes récurrents sont, notamment, le chatouillement oculaire, le vertige, le saignement nasal, les maux de tête, les douleurs thoraciques, la toux sèche et les vomissement du sang.

Toutefois, six mois après les alertes et plaintes de cette communauté bien que les victimes bénéficient d'une prise en charge médicale qui se limiterait à une consultation et une prescription médicale, aucune solution durable n'est jusque-là trouvée ni par l'Entreprise TFM plus encore par l'Etat congolais à ce problème de santé publique.

A ce jour, la situation s'aggrave davantage et prend des proportions de plus en plus inquiétantes. Le nombre des personnes affectées (malades) augmente, alors que la prise charge médicale symptomatique dont elles bénéficient ne s'attaque pas au problème à la base, auquel ils sont permanemment exposés. D'après les récentes statistiques de la zone de santé de Fungurume, le nombre de victimes s'élève à plus de 130 cas identifiés sans compter ceux, qui suite à l'inefficacité du traitement préfèrent soit s'auto prendre en charge ou ne rien faire. Par ailleurs, le nombre des

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

cas des décès augmente aussi et s'élèverait au nombre de 11 d'après les témoignages de la communauté.

AFREWATCH attire ainsi l'attention de la société TFM et des gouvernements provincial du Lualaba et national sur la progression des cas de santé des membres de cette communauté dont la léthargie ne manquera pas de conduire aux conséquences néfastes à l'instar du village Kabombwa dont le processus de délocalisation et réinstallation en plus d'avoir été amorcé largement en retard, soit 2 ans après les plaintes de la communauté, a malheureusement aussi été entaché de plusieurs irrégularités.

Au regard de ce qui précède, AFREWATCH recommande :

Aux Gouvernements national et provincial du Lualaba de :

- Prendre des mesures urgentes et adéquates pour protéger la vie de la communauté locale de Manomapia en exigeant la société TFM à procéder purement et simplement à la délocalisation, à l'indemnisation et à la réinstallation des membres de cette communauté vers un autre lieu viable ;
- Mettre sur pieds une commission mixte constituée, notamment de l'ACE, la DPEM et du FNPSS pour assurer le suivi du bon déroulement du prochain processus de délocalisation, d'indemnisation et de réinstallation de la communauté de Manomapia conformément aux dispositions des articles 26, 29 et 30 de la directive relative à la délocalisation du règlement minier révisé en 2018 et à l'esprit de l'édit provincial du Lualaba relatif à la délocalisation, la relocalisation et l'indemnisation.

A l'ACE, la DPEM et le FNPSS de :

- S'impliquer dans le suivi du dossier des impacts des activités de TFM sur la communauté de Manomapia en veillant sur le respect strict des standards en la matière, notamment des dispositions de la directive relative à la délocalisation ;
- Éviter les erreurs de la commission ad hoc en charge du dossier Kabombwa, qui avait mis plus l'accent sur l'argent que l'application de la directive de la délocalisation qui veut que la communauté délocalisée en plus d'être indemnisée soit réinstallée ;

A l'entreprise TFM de :

- Procéder de toute urgence et sur base d'un plan clair et public à la délocalisation, l'indemnisation et la réinstallation de cette communauté impactée en respectant les standards et les normes en la matière ;
- Consulter et faire participer la communauté de Manomapia à toutes les phases du prochain processus ;

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

- Supporter les soins médicaux et indemniser les membres de la communauté pour tous les préjudices subis jusque-là.

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org